

TARIFS 2024-2025

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS										
- Mardi 30 janvier 2024 : ouverture des inscriptions										
1 ADHESION ASSOCIATION DE PARENTS UNE SEULE FOIS PAR ENFANT ET POUR TOUTE LA SCOLARITE Chaque famille doit payer une adhésion à L'association quelque soit le nombre d'enfants ou la durée dans l'établissement. La scolarité ne doit pas être interrompue plus de 5 mois ou l'adhésion devra être payée à nouveau. Une fois l'année scolaire entamée, elle n'est pas remboursée en cas de départ anticipée de l'élève. Elle doit être exclusivement payée en euros sur l'un des comptes euros de l'établissement..				- 400 euros (Inscriptions en maternelle) 1er enfant : 800 euros ; 2ème enfant : 600 euros ; 3ème enfant et suivants : 400 euros						
2 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIF PAR AN, PAR ENFANT * Ils sont annuels et doivent être réglés avant le 31 mai 2024 * Ils ne sont pas remboursés en cas d'annulation d'inscription. * Ils prennent en charge : Les frais de gestion administratif, l'assurance de responsabilité civile de l'élève, le renouvellement et l'achat du matériel pédagogique de la classe et la location de manuels scolaires pour le primaire. * Les livrets scolaire et les livres de lecture gardés par les enfants en fin d'année ne sont pas inclus et devront être payés en cours d'année. Le POLO officiel de l'école doit être commandé et payé auprès de la vie scolaire. LES CLASSES DE 3ème, de 1ère et de TERMINALE SONT EGALEMENT SOUMISES A DES FRAIS D'EXAMENS				Tout petite (TPS) 2 ANS	MATERNELLE (PS - GS) DE 3 ANS A 5 ANS	PRIMAIRE (CP - CM2) DE 6 ANS A 10 ANS	SECONDAIRE* (6ème - 3ème) DE 11 ANS A 14 ANS	LYCEE **		
				(2nde) 15 ANS	(1ère - Term) DE 16 A 18 ANS	RD\$22152 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	RD\$22152 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	RD\$ 23330 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	RD\$ 25452 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	RD\$ 27997 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE
3 SCOLARITE MENSUELLE PAR MOIS, PAR ENFANT * La mensualité doit être payée de septembre à juin, avant le 5 de chaque mois. * Tout retard de plus de trois jours fera l'objet d'une procédure légale. * La scolarité mensuelle est dégressive à partir du 2ème enfant, le tarif 1er enfant étant toujours appliqué à la mensualité la plus chère.				1er enfant	rd\$ 7539	rd\$ 11554	rd\$ 18819	rd\$ 24871	rd\$ 26766	rd\$ 18910
				2ème enfant	rd\$ 6784	rd\$ 10433	rd\$ 16954	rd\$ 22388	rd\$ 24782	rd\$ 17034
				3ème enfant et +	rd\$ 6429	rd\$ 9838	rd\$ 16027	rd\$ 21095	rd\$ 23778	rd\$ 16085

CES TARIFS NE S'APPLIQUENT PAS A UNE SCOLARITE INFERIEURE A 4 MOIS

* Frais d'examen à régler en une fois pour le Lycée Français de St Domingue : 5000rd\$ en 3ème (dnb), 18000rd\$ en 1ère (bac français), 21000rd\$ en Terminale (baccalauréat)

** CNED 1140 euros à l'année

L'association des parents d'élèves d'école Théodore Chassériau est une association sans but lucratif et son comité de gestion travaille de manière volontaire

Son rôle est de gérer, développer et pérenniser l'Ecole créée par l'Association. Cela implique, entre autres, des responsabilités budgétaires et des frais.

Le fonctionnement de l'école est assuré exclusivement par les frais d'adhésion, d'inscription et de scolarité, qui sont calculés en fonction des besoins matériels et pédagogiques minimaux, indispensables au développement d'un enseignement de qualité.